



Donnons
au sang
Le pouvoir
de soigner

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2025-33

DECISION N° N 2025-33 DU 5 SEPTEMBRE 2025 PORTANT FIN DE FONCTION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

Vu la décision n° N 2025-17 du président de l'Etablissement français du sang en date du 27 mai 2025 nommant Madame Emilie ALLARD directrice risques, audit et qualité par intérim de l'Etablissement français du sang à compter du 2 juin 2025,

DECIDE

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de directrice risques, audit et qualité par intérim de l'Etablissement français du sang exercées par Madame Emilie ALLARD au 7 septembre 2025.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 5 septembre 2025,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang